

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020968-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-10-1

**Séance** du vendredi 13 décembre  
2019

### **POLITIQUE DE L'HABITAT**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT.

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MULLER Betty.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 20 septembre 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'Habitat qui mobilisera des dépenses à hauteur de 4 199 500 € et générera des recettes d'un montant de 1 659 342 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020, pour la politique de l'Habitat :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 773 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 315 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 3 426 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 302 500 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 1 356 842 €
  
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
  
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.